Téléfax: +49 2129 5568-282



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 1 de 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Colle UV VERIFIX B 665-0

#### Autres désignations commerciales

BO 5209327, 20 g BO 5209300, 100 g BO 5209321, 250 g

BO 5209324, 1000 g

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

adhésifs

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BOHLE AG
Rue: Dieselstr. 10
Lieu: D-42781 Haan
Téléphone: +49 2129 5568-0

e-mail: info@bohle.de

Interlocuteur: Klaus Nehren Téléphone: +49 2129 5568-276

e-mail: MSDS@bohle.de Internet: www.bohle-group.com

Service responsable: Chemie

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Peut provoguer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-hydroxyethyl methacrylate

Acrylic acid

tert-butyl perbenzoate

Maleic acid

**Mention** Danger

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 2 de 11

#### **Pictogrammes:**





#### Mentions de danger

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

Résine(s) Méthacrylate/Acrylate.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 3 de 11

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification selon règlement (CE					
868-77-9	2-hydroxyethyl methacrylate	< 49%				
	212-782-2	607-124-00-X				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens.	1; H315 H319 H317	•			
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]he	pt-2-yl acrylate		< 49%		
	227-561-6					
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A, STOT SE 3, Aquatic Acute 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H335 H401 H411					
79-10-7	Acrylic acid			< 14%		
	201-177-9	607-061-00-8				
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute To (M-Factor = 1); H226 H302 H312 H					
614-45-9	tert-butyl perbenzoate	< 3%				
	210-382-2					
	Org. Perox. C, Acute Tox. 4, Skin II H332 H315 H317 H400 H412					
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphenylethan-1	< 3%				
	246-386-6					
	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H400 H410					
110-16-7	Maleic acid			< 3%		
	203-742-5	607-095-00-3				
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 3; H302 H315 H319 H317 H335 H402					
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate			< 1%		
	219-785-8					
	Skin Sens. 1; H317					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Consulter un médecin en cas de malaise.

## Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

# Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 4 de 11

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Irritation des voix respiratoires

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures, Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Assurer une aération suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Assurer une ventilation adéquate.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate.

## Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

#### Information supplémentaire

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 5 de 11

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver sous clé.

Température de stockage recommandée 5 - 25°C. Éviter une exposition directe au soleil.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	30		VME 8 h	
		10	30		VLE courte durée	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas inspirer les vapeurs. À observer: Valeurs limites au poste de travail

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

## Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

#### Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), VITON

Matériau déconseillé: Fibres naturelles (coton)

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### **Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)

Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. Type de Filtre recommandé: A (P2)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair: 101 °C

**Dangers d'explosion** 

Aucun(e).





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 6 de 11

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble

Viscosité dynamique: 55 mPa·s

(à 20 °C)

Teneur en solvant: 0%

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Lumière / Radiations UV/rayonnement solaire Comburant, fortes

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Chaleur, flammes et étincelles.

En cas d'une action de la lumière: Polymérisation

## 10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur, fortes. Comburant, fortes des acides forts et des bases fortes

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Hydrocarbures

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 1830,2 mg/kg



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Colle UV VERIFIX B 665-0**

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 7 de 11

# Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
868-77-9	2-hydroxyethyl methacrylate						
	par voie orale	DL50 mg/kg	5050	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	>3000	Lapin			
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate						
	par voie orale	DL50 mg/kg	4890	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	>5000	Lapin			
79-10-7	Acrylic acid						
	par voie orale	DL50 mg/kg	193	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	295	Lapin			
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l				
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l				
614-45-9	tert-butyl perbenzoate						
	par voie orale	DL50 mg/kg	4838	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	3817	Lapin			
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l				
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l				
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphe	nylethan-1-	one				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat			
110-16-7	Maleic acid						
	par voie orale	DL50 mg/kg	708	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	1560	Lapin			
	par inhalation (1 h) vapeur	CL50 mg/l	>720	Rat			
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl me	thacrylate		_			
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat			

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Colle UV VERIFIX B 665-0**

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 8 de 11

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	2-hydroxyethyl methacrylate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>380	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicycle	o[2.2.1]hept	-2-yl acrylate				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,8 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,7 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
79-10-7	Acrylic acid						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	222 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,04	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	95 mg/l	48 h			
614-45-9	tert-butyl perbenzoate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,6 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	11 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	6 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,17	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	26 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
110-16-7	Maleic acid						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	250-400	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl met	hacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1024	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>536	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>876	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

# 12.2. Persistance et dégradabilité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 9 de 11

N° CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation	•	_	•		
614-45-9	tert-butyl perbenzoate					
	aerob	70%	28			
	Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.					
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate					
	aerob	69%	28			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	2-hydroxyethyl methacrylate	0,47
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	4,21
79-10-7	Acrylic acid	0,46
614-45-9	tert-butyl perbenzoate	3
110-16-7	Maleic acid	-0,79 - 0,32
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate	2,1

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

080409

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Le déchet spécial

## Code d'élimination de déchet-Résidus

080409

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Le déchet spécial

#### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou de déchets spéciaux et emballages contaminés par des substances dangereuses ou des déchets spéciaux

Le déchet spécial

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017 Code du produit: BO5209300 Page 10 de 11

Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0 %

0 g/l

**Prescriptions nationales** 

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection

des jeunes travailleurs, OLT 5 (SR 822.115).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0						
Date de révision: 06.06.2017	Code du produit: BO5209300	Page 11 de 11				
H312	Nocif par contact cutané.					
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.					
H315	Provoque une irritation cutanée.					
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.					
H318	Provoque des lésions oculaires graves.					
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.					
H332	Nocif par inhalation.					
H335	Peut irriter les voies respiratoires.					
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.					
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.					
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.					
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme					
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.					
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.					

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)